

fassent un apport si considérable à ce projet de loi, car plusieurs d'entre elles ont déjà pris des initiatives importantes, en vue de poursuivre la lutte pour préserver nos ressources hydrauliques inestimables. Elles reconnaissent le problème, comme nous-mêmes. Leur apport a été d'une importance capitale jusqu'ici, et désormais en collaboration avec le gouvernement fédéral, il deviendra encore plus précieux.

Je suis sûr que les députés devront aussi collaborer étroitement à la solution du problème et à la rédaction du texte définitif du bill. La portée fondamentale de ce bill exclut tout sectarisme dogmatique et j'ai l'intention d'examiner avec soin toutes les suggestions. Je les accueillerai toutes volontiers. Il y a deux siècles, Oliver Goldsmith déplorait la perte par l'homme de son esprit et de sa vitalité en présence de l'industrialisation en disant:

Les maux s'abattent sur la terre, proie facile, lorsque la richesse s'accumule et que l'homme décroît.

Peut-être qu'au Canada, à cause de notre niveau de vie élevé, nos objectifs et notre esprit de détermination à l'égard de questions aussi importantes que la conservation de notre milieu et de nos eaux ont perdu de leur intensité, mais je crois que nous sommes résolus à agir sans retard, même si nous avons failli à notre devoir en laissant souiller nos eaux. Cette détermination existe quand même, je pense, et en fait le peuple canadien nous demande d'agir sans tarder pour restaurer et conserver nos eaux et la qualité de notre milieu.

Nous ne voulons plus sacrifier la santé et la beauté de notre environnement sur l'autel de la croissance économique ou d'un soi-disant niveau de vie orienté vers des égoïsmes qui n'ont cure du milieu et qui ne reconstituent rien pour les générations futures. Ici, au Canada, nous avons longtemps cherché cette identité canadienne qui se dérobe. Je pense, peut-être témérairement, qu'aucune caractéristique identifiant les Canadiens ne serait plus valable que celle qui consisterait en notre engagement évident, une éthique canadienne reconnaissable qui proclame que dorénavant nous inclurons la qualité de notre milieu dans l'idée que nous nous faisons du progrès. C'est là, monsieur l'Orateur, l'esprit de la loi sur les ressources en eau du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes remarques, j'aimerais poser une question au ministre. J'hésite à la lui poser en ce moment car elle est bien terre à terre. Pourrait-il éclairer la Chambre sur la somme que le gouvernement prévoit verser comme sa quote-part dans la première année d'application du programme?

**L'hon. M. Greene:** Le projet de loi prévoit nettement un cadre. L'essentiel, c'est que les auteurs de la pollution paieront pour le nettoyage de l'eau. Dès qu'ils la saliront, ils devront la nettoyer ou payer les frais du nettoyage. Je le répète, nous n'avons pas réponse à tout. Les corps publics—je songe en particulier aux municipalités—pourront avoir besoin d'aide financière sous forme de prêts à long terme ou par d'autres moyens. Toutefois, il faudrait se rappeler très clairement que, en principe, il est statué que les auteurs de la pollution doivent payer pour le nettoyage des eaux et que les frais correspondront à ce qu'il en coûtera dans l'avenir pour éliminer la production.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'approuve de tout cœur les remarques du ministre au sujet de l'objectif commun de tous les membres de la Chambre, soit d'assurer aux Canadiens le meilleur environnement possible. Le ministre nous a dit ce qu'il pensait de la loi sur les ressources en eau du Canada et nous a donné une idée des réalisations qu'elle pourra permettre.

Assurément, aucun député, aucun Canadien ne contestera la nécessité et le besoin d'assurer la propreté du milieu et la pureté de nos eaux. La question est de savoir si nous atteindrons cet objectif au moyen de ce bill. Nous sommes ici pour en discuter et c'est ce que devra déterminer le comité auquel, je le présume, ce bill sera envoyé.

● (4.40 p.m.)

A mon avis, le bill dont nous discutons, la future loi sur les ressources en eau du Canada ne remplit pas les objectifs fixés par le ministre à son sujet. Je pense que la loi sur les ressources en eau du Canada est un texte compliqué, trompeur, vague et inefficace.

Elle est compliquée parce qu'elle propose la création de commissions locales nanties de quelque autorité par le gouvernement fédéral, de quelque autorité par les gouvernements provinciaux, mais en réalité sans autorité de personne. Elle ne fait rien pour échapper au partage complexe des juridictions, mais en fait accentue l'incertitude actuelle en matière de juridiction.

Le projet de loi est trompeur parce que, tout en ayant l'air d'une initiative et d'une aide fédérales en vue du contrôle de la pollution des eaux, en réalité il est conçu de telle manière que le gouvernement fédéral ne donne aucune direction et ne prévoit aucune formule efficace de financement. Le projet de loi est vague parce que les organismes de gestion de la qualité des eaux qu'il prétend instituer n'ont ni autorité ni directives. Les pouvoirs de prélever des fonds ne sont pas définis, et ces organismes devront trouver